



Arbitrage et droit de l'Union européenne

Comité français de l'arbitrage
en partenariat avec le
CREDIMI - Université de Bourgogne
Collège européen de Paris

4 novembre 2011

Auditorium - Maison du Barreau de Paris
2, rue de Harlay, 75001 PARIS



Arbitrage et droit de l'Union européenne

Le droit de l'arbitrage se situe très largement en dehors de la sphère de la compétence de l'Union européenne ; il demeure de source nationale ou internationale. Le principal texte européen qui mentionne l'arbitrage (le Règlement Bruxelles I) le fait pour l'exclure de son champ d'application. Pourtant, les points de rencontre entre arbitrage et droit de l'UE sont nombreux.

Les tribunaux des divers États de l'UE ont reconnu la compétence des arbitres pour appliquer les normes de droit européen (droit de la concurrence et droit de la consommation en particulier), une pratique que valide la Cour de justice. L'Union favorise même, en matière de contrôle des concentrations, l'insertion d'une offre d'arbitrage dans les engagements comportementaux ou mixtes. Le futur rôle de l'Union dans la négociation des traités de protection des investissements va la conduire à réfléchir aux offres d'arbitrage que de tels traités comporteront, ainsi qu'aux procédures d'arbitrage qui en découleront. Et enfin l'exclusion même de l'arbitrage du champ d'application du Règlement Bruxelles I - sur laquelle certains envisagent de revenir - n'est pas sans poser de délicats problèmes, qui figurent en bonne place parmi ceux que le présent Colloque a l'ambition d'approfondir.

PROGRAMME

8h30 - Accueil et inscription des participants

9h00 - Allocution introductive

M. Philippe LEBOULANGER
Président du Comité français de l'arbitrage
Avocat au Barreau de Paris

PREMIÈRE PARTIE

L'EXCLUSION DE L'ARBITRAGE DU DOMAINE DU REGLEMENT BRUXELLES 1 ET SON EVENTUELLE SUPPRESSION

9 H 10

Président de séance
M. Gérard PLUYETTE
Conseiller-Doyen à la Première Chambre civile
de la Cour de cassation

- **Les questions liées à l'appréciation et aux effets de la convention d'arbitrage**
M. Sylvain BOLLEE
Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Paris I)
- **Les questions liées au déroulement de la procédure arbitrale et à l'efficacité de la sentence**
M. Cyril NOURISSAT
Professeur agrégé des Facultés de droit, Recteur de l'académie de Bourgogne
- **Table ronde et discussion générale**
Mme Sandrine CLAVEL
Professeur à l'Université Versailles Saint-Quentin,
M. Laurent JAEGER
Avocat au Barreau de Paris, Associé, Orrick
Philippe PINSOLLE
Avocat au Barreau de Paris, Associé, Shearman & Sterling
François-Xavier TRAIN
Professeur à l'Université Paris-Ouest.

11 h 15 : Pause-café

DEUXIÈME PARTIE

ARBITRAGE ET DROIT MATERIEL EUROPEEN

11 H 45

Président de séance :
M. Guy CANIVET
Président honoraire de la Cour de cassation
Membre du Conseil constitutionnel

- **L'application du droit européen de la concurrence par l'arbitre**
M. Olivier CAPRASSE
Doyen de la Faculté de droit de Liège
Professeur à l'Université de Bruxelles
Avocat au Barreau de Bruxelles, Cabinet Hanotiau & Van Den Berg
- **Le contrôle judiciaire sur le respect du droit européen de la concurrence par l'arbitre**
M. Matthieu DE BOISSESON
Avocat au Barreau de Paris, Associé, Darrois Villey Maillot Brochier

12 h 45 - Déjeuner

14 H 15

- **Arbitrage et droit européen de la consommation**
M. Christophe SERAGLINI,
Professeur à l'Université Jean Monnet (Paris XI)
- **Table ronde et discussion générale**
M. Santiago MARTINEZ LAGE
Avocat au Barreau de Madrid, Associé, Howrey LLP
M. Pierre MAYER
Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Paris I)
Avocat au Barreau de Paris, Associé, Dechert LLP
M. Jean-Baptiste RACINE
Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis
M. Luca RADICATI DI BROZOLO
Professeur à l'Université Catholique de Milan
Avocat associé, Bonelli Erede Pappalardo

15 h 45 : Pause

16 H 00

Président de séance :
Mme Catherine KESSEDJIAN
Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
Membre du Collège européen de Paris

- **Description du système, objectifs et bilan**
Mme Ana GARCIA CASTILLO
Direction Générale de la Concurrence, Commission européenne
- **Analyse du système**
Mme Laurence IDOT
Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
Membre du Collège européen de Paris
- **Discussion générale**

17 H 00

Président de séance :
Mme Catherine KESSEDJIAN
Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
Membre du Collège européen de Paris

- **Exposé**
M. Eric LOQUIN
Professeur à l'Université de Bourgogne
Doyen honoraire de la Faculté de droit
Directeur du CREDIMI
et
M. Sébastien MANCIAUX
Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne
- **Discussion générale**

18 h 00 - Clôture du colloque

Ce colloque est organisé conjointement par le Comité français de l'arbitrage (CFA), le Collège européen de l'Université Paris II et le Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI de l'Université de Bourgogne).

La direction scientifique en est assurée
par les Professeurs Pierre MAYER, Laurence IDOT et Charles JARROSSON.



Arbitrage et droit de l'Union européenne

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu du colloque

Auditorium de la Maison du Barreau de Paris
Hôtel de Harlay
2, rue de Harlay (Place Dauphine)
75001 Paris - France

Langue de travail

Les travaux de cette rencontre se tiendront en français, sans traduction.

Formation professionnelle continue

La participation à ce colloque est validée au titre de la formation continue obligatoire pour une durée de 7 heures.

Droits d'inscription

Praticiens : 300 €
Praticiens membres du CFA : 250 €
Jeunes praticiens ou universitaires de moins de 30 ans (*) : ... 150 €
(*) Un justificatif est exigé et doit être joint au formulaire d'inscription.

Inscriptions étudiants

Les étudiants peuvent s'inscrire sous certaines conditions.
Se renseigner en téléphonant au (+33) 1 53 63 86 22/19.

Modalités de paiement

- **Par chèque bancaire**
(Le chèque bancaire doit être libellé à l'ordre de « Agent comptable de l'Université Paris 2 »).
- **Par virement bancaire** (Les frais bancaires sont à la charge du donneur d'ordre)
Préciser le nom du participant et la mention « Colloque 4 novembre 2011 »

Informations complémentaires

Contact : Université Panthéon-Assas (Paris2) Centre de Formation Permanente :
<http://cfp.u-paris2.fr> - (+33) 1 53 63 86 22/19 - E-mail : cecile.simionato@u-paris2.fr





Arbitrage et droit de l'Union européenne

BULLETIN D'INSCRIPTION

Informations participant

Nom : _____

Prénom : _____

Titre(s) : _____

Société/Institution : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Adresse électronique : _____

Frais d'inscription

Voir les détails page précédente pour le montant des droits d'inscription

Je règle la somme de _____ Euros

Inscription étudiant

Modalités de paiement

Par chèque bancaire (Le chèque bancaire doit être libellé à l'ordre de « Agent comptable de l'Université Paris 2 »).

Par virement bancaire (Les frais bancaires sont à la charge du donneur d'ordre) :

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001005787	82	TPPARIS RGF

Identifiant national de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000	0010	0578	782	BDFEFRPPXXX

Préciser le nom du participant et la mention « Colloque 4 novembre 2011 »

Les inscriptions ne seront fermes et définitives qu'à réception du règlement.

Date : _____ Signature : _____

Informations complémentaires

Contact : Université Panthéon-Assas (Paris2) Centre de Formation Permanente :
<http://cfp.u-paris2.fr> - (+33) 1 53 63 86 22/19 - E-mail : cecile.simionato@u-paris2.fr

A retourner impérativement avant le 28 octobre 2011 à l'adresse suivante:

Université Panthéon-Assas (Paris 2) - Centre de Formation Permanente - 4, rue Blaise Desgoffe - 75006 Paris
Téléphone : (+33) 1 53 63 86 22/19